Création du poste de délégué interministériel à la jeunesse : Le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) se félicite de la suite donnée Aux recommandations de son avis sur l'accès aux droits sociaux des jeunes

PUBLIÉ LE 09/01/2014

Paris, le 09 janvier 2014 – Le Conseil des ministres a annoncé hier la création du poste de délégué interministériel à la jeunesse (DIJ) et de Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) se félicite de cette nouvelle étape dans la lutte pour la considération des jeunes dans l'évolution des politiques publiques. Cette décision du gouvernement vient concrétiser les recommandations formulées par le CESE dans son avis présenté dès juin 2012, Droits réels/droits formels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes (avis rapporté par Antoine Dulin, membre du groupe des organisations étudiantes et des mouvements de jeunesse).

Télécharger

© - copyright CESE - Mai 2024